Extrait du registre des DÉCISIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 15 NOVEMBRE 2022

NUMÉRO DE DÉCISION :
DCB-20221115-02

Nombre de membres :
en exercice : 13 **présents : 11** **pouvoirs : 1** **votants : 12**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à 14 heures,
Le Bureau de la Communauté de communes Sèvre & Loire,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Frédéric PRAUD du Loroux-Bottereau,
sous la présidence de Mme Christelle BRAUD, Présidente,
Date de la convocation : 9 novembre 2022

Présents : C. BRAUD, A. CHOBLET, JM. JOUNIER, E. RIVERY, A. ARRAITZ, P. EVIN, C. RICHARD, JM. POUPELIN, T. AGASSE, C. GARCIA-SENOTIER, JP. MARCHAIS.

Absents excusés ayant donné pouvoir : X. RINEAU (pouvoir donné à JM. JOUNIER)

Absents excusés : J. MARCHAIS

Est nommée secrétaire de séance : Alain ARRAITZ

Objet : Attribution du marché d'entretien des espaces verts des STEP

Une consultation, sous la forme d'un marché à procédure adaptée a été lancée pour l'entretien des espaces verts des 9 stations d'épuration rustiques exploitées en régie.
Ce marché est un marché réservé, seules les entreprises adaptées et les établissements d'aide pour le travail ou structures d'insertion par l'activité économique peuvent y répondre.

Ces entretiens concernent :

- Tonte des pelouses et talus engazonnés (18 930 m²)
- Désherbage « alternatif » des surfaces non plantées et des pieds de clôture (2 210 ml)
- Taille des roseaux des 5 stations à roseaux (5 500 m²)
- Taille des saulaies des 2 stations avec saulaies (2 410 ml), dont une avec rattrapage de taille la première année, puis entretien courant les années suivantes

Accusé de réception en préfecture
044-200067866-20221115-DCB-20221115-02-AR
Date de réception préfecture : 22/11/2022

La durée du marché est de 1 an reconductible 3 fois.
Le marché a été publié le 21 septembre 2022 pour une date limite de remise des offres au 20 octobre 2022. Une offre a été reçue : SAPRENA

Après vérification de la validé de l'offre, SAPRENA répond bien aux critères d'un marché réservé.
Il était demandé 2 montants différents pour l'année 1 (incluant le rattrapage de taille d'une des 2 saulaies à Bois Jahan à Barbechat) et un montant pour la taille d'entretien de la saulaie les années suivantes :

- Année 1 : 35 424€ HT
- Années suivantes : 34 141 €HT

Il est proposé de retenir l'offre de la société SAPRENA pour un montant de 35 424€ HT la première année et 34 141€ HT les années suivantes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-10,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération n°D-20200706-18 en date du 06 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire a chargé le Bureau communautaire, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est supérieur à 100 000 € HT et inférieur à 214 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, sous réserve que les montants totaux de délégation ne dépassent pas le seuil de la délégation,

Le Bureau communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** l'offre de la société SAPRENA pour un montant de 35 424 € HT pour l'année 1 et 34 141€ HT pour les années suivantes.
- **AUTORISE** la Présidente à signer le marché et prendre les mesures nécessaires à son exécution

Fait à VALLET, 15/11/2022

La Présidente,
Christelle BRAUD

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SEVRE ET LOIRE

Mise en ligne le 22 NOV. 2022

Accusé de réception en préfecture
044-200067866-20221115-DCB-20221115-02-AR
Date de réception préfecture : 22/11/2022